

Phénomène "Etshubele" : la pratique du journalisme revisitée à Kinshasa

Rombaut Kasongo Mabia

Résumé

Evoluant dans un environnement de crise généralisée, les journalistes de Kinshasa (capitale de la République démocratique du Congo-RDC) sont obligés de multiplier des stratégies pour survivre. En plus du « coupage », il s'observe le phénomène « Etshubele », lequel consiste, pour un journal de publier un article pourfendant ou encensant une personnalité politique ou du monde des affaires afin que cette dernière réagisse au contenu. La finalité de cette pratique est de contraindre l'intéressé à payer la facture des exemplaires du journal contenant ledit article ou de négocier la rédaction d'un rectificatif.

Mots clés : Journalisme, phénomène « Etshubele », pratique.

Abstract

Operating in an environment of generalized crisis, journalists in Kinshasa (capital of the Democratic Republic of Congo - DRC) are forced to multiply strategies to survive. In addition to « cutting », we observe the « Etshubele » phenomenon, which consists of a newspaper publishing an article criticizing or praising a political or business figure so that the latter reacts to the content. The purpose of this practice is to force the interested party to pay the invoice for copies of the newspaper containing the said article or to negotiate the drafting of a correction.

Keywords : Journalism, « Etshubele » phenomenon, practice

1. Eléments de contexte

Dans cet article, nous portons un regard sur le phénomène « Esthubele » né dans les milieux des propriétaires des journaux, communément appelés « éditeurs de Matonge » où les vendeurs des journaux à la criée viennent s'approvisionner auprès des distributeurs de quelques rares titres qui paraissent encore à Kinshasa. Avant d'aller en profondeur, nous allons nous attarder sur la pratique du journalisme, en général, et, en particulier, à Kinshasa, capitale de la République démocratique du Congo (RDC).

« Le journalisme est un métier qui s'inscrit dans un cadre politique, économique et social et qui répond à des règles déontologiques » (Christine Cognat, 2020). Il s'appuie sur des bases techniques et des genres rédactionnels, mais sa pratique exige une réflexion et une remise en question permanentes.

Pour Deborah Potter, « le journalisme est à la fois une profession et un corps de métier, dans la mesure où le journaliste doit posséder un savoir-faire technique et spécialisé et respecter un certain nombre de règles. L'objectif essentiel du journalisme est de fournir au citoyen l'information exacte et fiable dont il a besoin pour fonctionner dans la société libre où il vit. »

Dans cette optique, le journaliste n'est pas une simple courroie de transmission au service d'un point de vue personnel ou des informations collectées. Le journaliste effectue une enquête personnelle, ne confond pas les faits avec les opinions ou les rumeurs, et est capable de faire des choix éditoriaux honnêtes. Bill Keller, directeur de la rédaction du New York Times, considère que l'un des principaux devoirs du journaliste est d'« évaluer l'information ».

En République démocratique du Congo (RDC), la pratique du journalisme a traversé toute l'histoire du pays. Elle va de la presse missionnaire jusqu'au foisonnement des titres nés après le discours prononcé par le maréchal Mobutu, le 24 avril 1990. Lequel discours avait marqué le pluralisme non seulement politique, mais aussi médiatique.

La presse missionnaire était caractérisée par un journalisme d'évangélisation. Elle était dirigée par des missionnaires auprès desquels les premiers journalistes congolais faisaient leurs premiers pas. L'introduction de la presse par le réseau missionnaire était liée à l'histoire de l'Etat Indépendant du Congo (EIC). *Misamu Miyenge, Se Kukianga, Ntetembo Eto* et *Kasai Herald*... sont les quelques journaux qui paraissaient à cette époque.

Après est née la presse coloniale. Créée à Elisabethville (actuellement Lubumbashi) par Paul Das, un sujet hollandais, fondateur du journal « Etoile du Congo », cette presse dépendait de la politique coloniale belge et était le reflet des querelles des partis politiques métropolitains. Les journaux *Le courrier d'Afrique, L'Avenir, La Croix du Congo, L'Echo de Stan, Le Stanleyvillois, La Voix du Congo, Nos images, L'Etoile Nyota et Mbandaka*, etc. avaient vu le jour pendant cette période.

Le succès récolté par les journaux cités ci-dessus va réveiller quelques intellectuels congolais. C'est ainsi que vont naître les premiers journaux autochtones sous la conduite des journalistes comme Jean-Jacques Kande, Denis Sakombi, Justin Nzeza, Muissa Camus, Philippe Kanza... Cette période est considérée comme celle qui a marqué un tournant décisif dans l'histoire du journalisme en RDC. Malgré cela, la presse congolaise a connu aussi des générations qui ont fait la fierté du journalisme congolais.

Plusieurs générations des journalistes vont voir les jours jusqu'à la prise du pouvoir par le général Mobutu en novembre 1965. Vers les années 70 vont émerger les premiers éditorialistes et reporters congolais. C'est pendant la même période que sera créée l'Union de la Presse du Congo (UPC). C'est également au cours de la même période que naîtra la génération de grands journalistes, mais aussi des journaux spécialisés.

Sous la Deuxième République, l'évolution de la presse obéira au régime politique de l'époque : elle était contrôlée. Cette époque était aussi caractérisée par l'apparition du journalisme amateur en quête du sensationnel, mais surtout par la mauvaise gestion des organes de presse.

Lorsque, le 24 avril 1990, le maréchal Mobutu annonçait le pluralisme politique, la liberté d'opinion, la liberté de la presse et d'expression, personne ne pouvait s'imaginer que le nombre de titres des journaux paraissant en République démocratique du Congo (RDC) allait se multiplier. Aujourd'hui, on dénombre plus de deux cents (200) titres de presse déclarés au ministère de la Communication et Médias. Les journaux à parution régulière sont concentrés essentiellement dans la ville de Kinshasa, capitale de la RDC, leur tirage est réduit (de quelques centaines d'exemplaires) et leurs contenus sont fortement politisés. Ils se partagent globalement en trois catégories (Marie-Soleil Frère, 2007, pp 56 à 57).

Nous convenons avec Nicolas Duracka (2018) que « la transformation de la sphère journalistique est un phénomène aux causes multiples (révolution numérique, changements sociaux, etc.) et aux effets variés (remise en cause de la déontologie, professionnalisation plus difficile, etc.). Les perspectives qu'offre l'activité aujourd'hui n'est pas très alléchante pour bon nombre de jeunes journalistes. Et pour ceux d'entre eux qui décrochent un emploi dans une rédaction, c'est une somme de contraintes toujours plus importantes qui s'accumulent ».

La présente réflexion est la réponse à la question suivante : pourquoi en République Démocratique du Congo la presse écrite peine-t-elle à se développer au point d'inventer des pratiques journalistiques inédites ? A cette question, nous avançons l'hypothèse selon laquelle au-delà de la crise économique les entreprises de presse souffrent d'un déficit organisationnel.

La méthode ethnographique nous a été utile pour rédiger cet article. Elle est conçue pour faire ressortir les comportements véritables des gens – ce qu'ils disent, ce qu'ils ont l'impression de faire et

ce qu'ils font réellement. Cette démarche nous a permis de faire des descentes sur terrain afin d'avoir des entretiens avec des personnes impliquées dans cette pratique. Cette méthode a été appuyée par la technique de l'observation participative. Celle-ci plonge le chercheur dans le quotidien et les milieux sociaux des sujets afin de mieux comprendre leur vie en se mettant à leur place et en adoptant leur point de vue (<http://www.ontario.ca/etude-ethnographique>). Deux autres techniques ont été utilisées pour produire ce travail : l'immersion et l'entretien. La première nous a aidé, en tant que journaliste pratiquant, à vivre le phénomène de l'intérieur. La deuxième nous a été utile, car elle nous a permis, à partir des échanges avec certains éditeurs qui pratiquent le phénomène, d'avoir des éléments d'informations dont nous avons besoin pour élaborer cette étude.

2. Un apport quantitatif et non qualitatif

D'après les dernières statistiques, la République démocratique du Congo (RDC) compte plus de 7.000 journalistes professionnels, 540 journaux imprimés, dont une dizaine seulement paraissent régulièrement.

La multiplication de nombre de journaux, après le discours du 24 avril 1990, n'a pas changé la situation sociale du journaliste congolais. Ce dernier ne vit pas de son salaire, mais du « coupage ». Dans les milieux des médias en RDC, « le coupage » est compris comme une pratique journalistique courante qui consiste à recevoir des présents en espèce ou en nature pour écrire avec complaisance un article, réaliser un reportage, geler ou falsifier une information. « *Frais de transport, cachets, enveloppes ou encore per diem, le coupage ne connaît pas d'omerta en RDC. Les conséquences du coupage sur l'image de la profession journalistique sont désastreuses* » (Gilbert Mubangi Bet'ukany, 2007, p.51).

Pour survivre, le journaliste kinois multiplie des stratégies parmi lesquelles le « Etshubele ». Le mode opératoire des éditeurs des journaux qui se livrent à cette pratique est de placer, sur une demi-page ou une page, un article vantant une personnalité (politique ou du monde des affaires) ou dénonçant sa mauvaise gestion. La suite consiste à trouver les pages d'une vieille édition pour constituer un journal entier – tiré à moins de 10 exemplaires – qui ne sera pas vendu, mais déposé au bureau ou au domicile de la personne citée. Pour la personnalité vantée, l'exemplaire du journal est déposé et accompagné d'une facture. Par contre, l'éditeur attend la réaction de la personne critiquée pour trouver un modus vivendi. L'objectif poursuivi par les éditeurs est de faire un appel du pied, mieux, d'exercer un chantage sur la personne ciblée par le journal afin de « négocier » la publication d'un article réparateur qui va la « laver » ; d'où le concept « Esthubele ».

Le phénomène « Etshubele » est une pratique née dans les milieux des propriétaires des journaux, communément appelés « Editeurs de Matonge ». Matonge est un quartier populaire du Nord de la commune de Kalamu, à Kinshasa. Il est surtout considéré comme l'un des quartiers de la capitale de la RDC où l'ambiance festive est au rendez-vous. Les principales artères du quartier Matonge, notamment les avenues Oshwe, du Stade, surtout le « Couloir Madiakoko »... sont bondés de boîtes de nuit, des bars, des terrasses qui jouent de la musique à fond jusque tard la nuit. C'est ce quartier qu'ont choisi la plupart de distributeurs de journaux pour livrer leurs produits aux vendeurs à la criée. Distributeurs de journaux vendus à la Place Victoire (quartier Matonge), dans la commune de Kinshasa, ces derniers, on ne sait par quel miracle, deviennent propriétaires de journaux. Foulant aux pieds toutes les règles de la pratique journalistique, ces éditeurs ne pensent qu'à une seule chose : comment gagner de l'argent.

Qui sont-ils, ces patrons de presse dits « éditeurs de Matonge » ? Avant de devenir éditeurs, la plupart d'entre eux ont exercé d'abord les fonctions de distributeur de certains grands titres connus dans la ville. Devenus patrons de leurs propres journaux, ils exécutent toutes les tâches (reporter, rédacteur,

agent commercial, chargé du recouvrement, éditeur...). Considérés comme des « mercenaires », ils ont tous ou presque échoué dans leurs professions initiales avant de se lancer en journalisme. Ils sont tous ou presque détenteurs des diplômes dans d'autres filières qu'en journalisme. Bien plus, ils dirigent des journaux, pour la plupart, qui n'ont pas d'adresses fixes. Il y a quelques années, la plupart de ces journaux mettaient sur leurs placards administratifs, l'adresse de l'UNPC.

Des ministres et des mandataires publics, ou encore d'autres personnalités du monde des affaires sont victimes de cette pratique. En janvier 1998, Frédéric Kibassa Maliba est nommé ministre des Mines par Laurent-Désiré Kabila). Trois mois après sa nomination, le journal *Le Libre Débat*, dirigé par Loseke, va faire, sa Une avec ce titre : « A peine nommé ministre des Mines, Frédéric Kibassa détourne 1.500.000 dollars américains ». Lorsque José Nawej, alors Chargé de communication du ministre des Mines, appelle l'éditeur Loseke pour en savoir un peu plus, ce dernier lui donnera la réponse suivante : « Si je n'avais pas fait ce titre, tu n'allais pas m'appeler. Je suis prêt à te rencontrer pour négocier parce que tu bouffes seul ».

Norbert Khonde, éditeur du journal *Le Réseau*, révèle que les principales cibles des patrons de presse qui pratiquent le phénomène « Etshubele » sont des ministres, des mandataires publics... « *Les articles rédigés contre les ministres et les Directeurs généraux des entreprises publiques ciblées tournent souvent autour des détournements des deniers publics, leurs vies privées. Avec ces genres d'articles, ils ouvrent facilement leurs portes à leurs auteurs afin de négocier la publication d'un autre papier qui corrige le précédent* », explique Norbert Khonde (entretien du 9 mars 2024).

La pratique susmentionnée a conduit plusieurs « éditeurs de Matonge » devant les Cours et Tribunaux. Au mois de mai 2015, les éditeurs des journaux *Le Monde*, *Le Réseau*, *Le Monitor* et *Le Futur* étaient arrêtés pour chantage sur Aubin Minaku, alors président de l'Assemblée nationale (Radio Okapi, 2015). L'affaire était portée à la connaissance du public par Aubin

Minaku lui-même à l'ouverture d'une séance plénière à la chambre basse du Parlement. « *Les éditeurs de ces quatre périodiques avaient contacté mes services depuis plus de cinq jours pour demander une audience. Ils se sont présentés le lundi 29 avril à mon cabinet avec des calques de leurs journaux et ont menacé de publier des informations compromettantes me concernant, demandant de l'argent pour les faire taire* », avait-il révélé. Le premier article qui devait être publié dans le journal *Le Réseau*, était titré « Le président de l'Assemblée nationale pris la main dans le sac ». Le deuxième article avait pour titre « Aubin Minaku creuse la tombe de l'Assemblée nationale » paru dans le journal *Point Chaud*. Le troisième article est du journal *Le Monde* avec comme titre « Le président Minaku le plus médiocre des tous les présidents de l'Assemblée nationale connus en RDC », avait expliqué Aubin Minaku.

Chargé de communication de Freddy Matungulu, alors président du parti Congo Na Biso (CNB), nous avons été contacté, en mars 2017, par un journaliste qui nous avait tenu les propos suivants : « *Je détiens des informations compromettantes sur le professeur Matungulu. Si je les publie, il sera sali. Je veux te voir pour en parler* ». En guise de réplique, nous lui avons parlé en ces termes : « *Toi et moi avons fréquenté la même école, je te permets de publier le papier et moi j'userai de mon droit de réponse* ». Depuis, cet article n'a jamais été publié.

Déficit managérial des patrons de presse

Au-delà de la crise économique qui condamne les journaux congolais à vivre dans la précarité, plusieurs entreprises de presse en RDC souffrent d'un déficit organisationnel, car leur gestion obéit à des règles non écrites relevant de la seule discrétion de l'Editeur (ONG African Media Institute (Ami), *Rapport d'activités 2004*, p. 65). Ce rapport ajoute que la plupart de journaux congolais ne disposent pas d'un service commercial et marketing bien structuré. Dans plusieurs cas, c'est l'Editeur lui-même

ou un membre de sa famille qui s'occupe de ce secteur. Le marché publicitaire demeure donc la chasse gardée de l'Editeur, il est bien souvent directement relié à lui, tandis que les chiffres relèvent d'une sorte de secret défense. Il en découle, d'une part, un déficit d'impact sur le marché et, de l'autre, le désintéressement de la rédaction à la définition des stratégies pour un domaine visiblement réservé au propriétaire du journal.

La fonction comptable ou marketing se limite à l'exécution et à l'enregistrement des opérations des recettes et dépenses. Il est parfois rare de trouver dans le service/direction de marketing de la presse à Kinshasa des spécialistes en marketing. En outre, il y a quasi inexistant de la communication interne entre le responsable du service de marketing et la rédaction du média. Ce déficit ne permet pas au média d'évaluer leur production.

La viabilité des médias congolais est entravée par deux facteurs déterminants pour le marché local : d'une part, le contexte économique qui n'est pas favorable à l'épanouissement du secteur de l'information ; de l'autre, la structuration interne des médias constitue un obstacle à une meilleure rentabilité (Marie-Soleil Frère, octobre 2008).

Pourtant, la journaliste belge note que plusieurs études ont démontré l'existence d'un potentiel marché publicitaire important à Kinshasa, mais encore mal exploité. Selon les données de l'enquête réalisée par la société IMMAR, la ressource publicitaire mensuelle des médias en RDC pourrait représenter plus de 3 millions de dollars américains par mois (39 millions de dollars américains par an). Ce montant serait réparti de la manière suivante : 70% pour la télévision (2,1 millions \$US), 20% pour la radio (600 mille \$US) et 10% pour la presse écrite (300 mille \$US). C'est par manque des stratégies ou de la jugeote que cette manne publicitaire échappe aux patrons des journaux qui paraissent à Kinshasa. C'est ce que relève Marie-Soleil Frère dans son ouvrage. Au-delà du contexte défavorable, les médias congolais peinent, en général, à se doter de stratégies claires, autant sur le plan organisationnel (gestion du personnel et des équipements, investissements, choix du matériel...) que commercial (développement d'un service financier et de marketing, gestion transparente...).

La situation décrite ci-haut est tributaire de la manière dont fonctionnent la plupart de journaux imprimés paraissant à Kinshasa. Marie-Soleil Frère regroupe ces faiblesses en deux points :

- **Une gestion aléatoire et improvisée** : les patrons de médias ayant rarement une formation adéquate gèrent au jour le jour, sans planification, à moyen terme ni budget prévisionnel, et, dès lors, sans plan de développement et d'investissement ;
- **Un manque de transparence** dans la gestion des revenus. Dans les médias commerciaux, les journalistes sont rarement informés de la situation financière du média dans lequel ils travaillent. Ils se sentent alors exploités et dénoncent souvent une instrumentalisation, par les patrons des médias qui servent à les enrichir personnellement, mais qu'ils n'ont pas le souci de développer.

Des règles déontologiques foulées aux pieds

L'autre écueil est celui lié au respect des règles déontologiques. Yves Agnès souligne que la déontologie de l'information est consubstantielle à l'exercice du journalisme (*Manuel de journalisme*, p. 410).

Il évoque dans cet ouvrage les dérives commises par les journalistes dans l'exercice de leur métier, relevant que la profession de journaliste a souffert depuis toujours de dérives déontologiques plus au

moins graves. L'une des raisons est que cette profession est peu organisée : la formation n'est pas obligatoire et elle n'a pas, à l'inverse de nombreuses autres, de dispositifs propres à la structurer.

Pour Yves Agnès, ces dérives engendrent des conséquences négatives dans l'exercice de la profession, à savoir : informations inexactes, voire inventées, journalistes porte-voix des services de communication ou des hommes politiques, mise en spectacle et « politisation » de l'actualité, nonrespect de la vie privée... (*Manuel de journalisme*, p. 414). Au point que dans vingt ans, la confiance envers les médias et les journalistes a sévèrement chuté. La crédibilité d'une profession est sérieusement entamée.

Des solutions pour sauver une presse caporalisée

Pour éviter que les lecteurs ne puissent consommer des « journaux aux titres ronflants avec des contenus creux » comme le dénonçait Vincent De Paul Lunda Bululu (ancien Premier ministre de la RDC – alors République du Zaïre – du 4 mai 1990 au 1^{er} avril 1991), des experts proposent différentes pistes de solution pour sortir la presse congolaise de son coma.

La première piste est celle liée à la régulation et à l'autorégulation des structures œuvrant dans son secteur, en s'appuyant notamment sur le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et la Communication (CSAC) et l'Union Nationale de la Presse du Congo (UNPC) pour décourager ces journalistes « chasseurs de coupage » que Patrick Muyaya, ministre de la Communication et Médias, avait qualifié, le 3 mai 2022, lors de la célébration de la Journée internationale de la liberté de la presse, de « moutons noirs ». Il a même recommandé aux journalistes *« de dénoncer et mettre hors d'état de nuire ceux qui prétendent être des vôtres, des nôtres, mais qui ne respectent pas le Code de déontologie des journalistes en République démocratique du Congo. »*

Une autre piste est celle proposée par Emile Bongeli (ancien ministre de la Communication et des Médias) qui estime que *« les portes d'entrée dans la profession journalistique, en RDC, sont trop ouvertes »*. Pour lui, cette réalité entraîne *« la perte du mythe, le dés-anoblissement du métier, la démystification du journaliste, la promotion du charlatanisme populiste, la déchéance de la réflexion au profit du populisme ambiant, etc. »*.

Sa proposition revêt un caractère pédagogique avec, à la clé, la création, pour les journalistes congolais, d'un organe autorégulateur du genre ORDRE, pourvoyeur de déontologie propre au métier et gardien du strict respect des règles de l'art dans la pratique journalistique, à l'instar des médecins, des avocats, des pharmaciens, des infirmiers, etc... Sa démarche repose sur l'argumentaire selon lequel les professions organisées en Ordre sont considérées comme nobles aux yeux à la fois de ceux qui l'exercent et de ceux qui en bénéficient.

Cependant, les éditeurs des journaux qui se livrent à la pratique du phénomène « Esthubele » peuvent se cacher derrière la non application de la Loi n°81-012 du 2 avril 1981 qui prévoit une aide directe et indirecte de l'Etat à la presse. Cette Loi, portant statut des journalistes œuvrant en République démocratique du Congo, sans être abrogée ou modifiée, est toujours en vigueur. Elle impose la signature des contrats de travail entre le journaliste et l'employeur ; elle évoque même des conventions collectives entre l'employeur et le personnel. De toutes ces recommandations, aucune n'a jamais été appliquée.

Arrivé au pouvoir en mai 1997 (après avoir renversé le régime du maréchal Joseph-Désiré Mobutu), Laurent-Désiré Kabila avait, à sa manière, tenté de soutenir les journaux paraissant à Kinshasa. Cette promesse se concrétisa quand un chèque d'un million de dollars américains fut mis à la disposition des éditeurs, pour la presse dans son ensemble. Quelques éditeurs avaient créé une structure nommée Caisse de Soutien pour la Promotion des Médias (CASPROM) pour gérer l'enveloppe venue de la

Présidence de la République. Cependant, le projet initié par Laurent-Désiré Kabila n'atteindra pas les objectifs attendus parce que quelques éditeurs s'étaient partagés le montant mis à la disposition de la presse.

Le financement de la presse par l'Etat, en RDC, date pourtant de l'époque coloniale. Pendant cette période (entre 1930-35), la presse officielle était financée par l'administration coloniale. Englobant des journaux et des revues, cette presse était qualifiée d'« abritée » et n'était disponible qu'à Kinshasa, ville-capitale de la RDC. Toutefois, il existait en parallèle une presse indépendante ou privée, fonctionnant avec les moyens du bord parce que non subventionnée par l'État colonial (AN BOL, J.M., *La presse quotidienne au Congo Belge*, Paris, 1959, page 11, cité par Vincent Mukwege Buhendwa).

4. Conclusion

Face à la misère, les journalistes kinois ont développé d'autres réflexes pour survivre. Parmi ceux-ci, figure le phénomène « Esthubele » qui consiste à imaginer un article pour pourfendre ou encenser une personnalité du monde politique ou des affaires pour lui arracher quelques espèces sonnantes. Ceux qui ne connaissent pas cette pratique, vivent du « coupage » ou deviennent des « porte-voix » des acteurs politiques.

La situation économique difficile de la plupart des organes de presse à travers le monde, en général, et en République Démocratique du Congo, en particulier, « se traduit par une rationalisation croissante de la production médiatique dont l'objectif premier est d'accroître la rentabilité de ces entreprises. Par conséquent, les patrons des groupes de presse sont aujourd'hui des gestionnaires le plus souvent déconnectés des aspirations de la corporation. Le pôle marchand qui renvoie à l'impact quantitatif des produits diffusés annihile les velléités du pôle citoyen de la profession qui renvoie à la qualité intrinsèque des contenus de presse (Duracka, 2018) ».

En somme, l'accélération croissante de la production, la contraction des contenus, leur uniformisation ainsi que la précarisation du métier poussent un certain nombre de journalistes à répondre par la mise au jour d'un profond désir de changement. Par conséquent, les pouvoirs publics sont appelés à légiférer sur l'aide directe à la presse, d'une part, et, d'autre part, sur un régime coercitif relativement à la non observance du Code de déontologie des journalistes en RDC.

**Rombaut Kasongo Mabilia, Assistant à l'Université des Sciences de
l'Information et de la Communication**

Références bibliographiques

I. Ouvrages

1. Cognat Christine (2020), *Le journalisme en pratique – les bases du métier* – Grenoble, PUG.
2. Deborah Potter, *Guide du journalisme indépendant*
3. Marie-Soleil Frère (2007), *Les médias au Congo : un pluralisme quantitatif*, Africultures.
4. Gilbert Mubangi Bet'ukany (2007), *Le parcours de la presse congolaise et le rôle de l'oralité comme relais de l'information*.
5. Marie-Soleil Frère (2008), *Le paysage médiatique congolais – états des lieux, enjeux et défis*, FCI.

6. Agnès Yves (2010), *Manuel de journalisme*, Paris, La Découverte.
7. AN BOL, J.M. (1959), *La presse quotidienne au Congo Belge*, Paris.

II. Article

-Nicolas Duracka, « Innovations sociales et journalisme : pour une approche praxéologique » in *Les Cahiers du Journalisme*, Seconde série, n°1, 1^{er} trimestre 2018, R1312-R143

III. Documents

- 1.Loi n°81-012 du 2 avril 1981 2004 portant statut des journalistes œuvrant en République Démocratique du Congo

IV. Rapport

- 1.ONG African Media Institute (Ami), rapport d'activités 2004

V. Entretien

- 1.Norbert Khonde, éditeur du journal Le Réseau, le 9 mars 2024